

Soixante et quatorzième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 8 février 2023 à 17 h 00.

PRÉSENCES

DANVILLE	Mme Martine Satre
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte
Adjointe administrative de direction	Mme Isabelle Pellerin

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2023-02-0483
ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-0484
PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2023

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2023, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2023 soit et est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS FLI / FLS / FSE

Aucun dossier

ADMINISTRATION

2023-02-0485

RENOUVELLEMENT DE LA CAMPAGNE DE TÉLÉMARKETING FONDS ÉCOLEADER

CONSIDÉRANT que la première campagne de télémarketing du Fonds Écoleader présenté par Fusion Contact a été un succès;

CONSIDÉRANT que le montant pour la réalisation de la campagne est inférieur à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de campagne de télémarketing du Fonds Écoleader;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources accepte de renouveler l'offre de service de Fusion Contact pour une deuxième campagne de télémarketing du Fonds Écoleader au montant de 6 000 \$.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer une nouvelle entente avec Fusion Contact

Adoptée à l'unanimité.

LETRE D'APPUI ÉCONOMIE CIRCULAIRE – PROJET ALLIANCE MAGNÉSIUM

Après discussion sur l'utilisation des sous-produits ayant la possibilité de servir comme amendements aux terres agricoles, les membres du comité conviennent de ne pas donner suite à la demande de lettre d'appui du projet d'Alliance Magnésium.

DEMANDE DE LOCATION AU 39, RUE DÉPÔT – CANAL INFO +

Le directeur général et greffier-trésorier consulte le comité en lien avec une demande de location pour le local laissé vacant suite au départ de la Chambre de commerce au 39, rue Dépôt à Danville. L'organisme Canal Info + cherche un emplacement de façon permanente pour entreposer leurs équipements. L'utilisation serait semblable au Symposium des arts, donc le bail serait similaire, au montant de 100 \$ par mois, indexé selon le coût de la vie, renouvelable à chaque année.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DOSSIER STATIONNEMENT

Le directeur général et greffier-trésorier informe le comité de l'état d'avancement du projet de stationnement. À la suite des tests de sol et percolation, il y aurait une grande quantité d'amiante dans le remblai, ce qui ferait grandement augmenter les coûts du projet. Puisque la rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite doit être mise aux normes de Service Canada, la solution serait d'effectuer cette réparation pour la conformité de l'accessibilité universelle au bâtiment et de compléter par un resurfaçage du stationnement plutôt qu'une révision complète du drainage. Le projet sera donc évalué de cette façon pour les prochaines étapes.

2023-02-0486**SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR – DÉPÔT ET AVIS DE LA MRC DES SOURCES POUR UNE DEMANDE D'EXCLUSION À LA CPTAQ POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCOTTE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor adresse à la MRC des Sources une demande d'appui pour la présentation d'une demande d'exclusion à la CPTAQ pour une partie du lot 5 817 917;

CONSIDÉRANT que la municipalité a transmis sa demande d'appui et son projet à la MRC des Sources le 24 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le projet vise l'exclusion d'une partie de terrain d'environ 6 550 mètres carrés à la limite sud-est du périmètre urbain de la municipalité et permettra d'ajouter 4 nouveaux terrains constructibles dans son noyau urbanisé;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Sources doit donner son avis sur la demande d'exclusion en se référant à l'article 62 de la LPTAA, ainsi qu'au Schéma d'aménagement actuellement en vigueur et indiquer s'il existe des espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la superficie visée est située en affectation agricole et qu'elle soit présentement cultivée, mais que celle-ci présente un potentiel agricole des sols de classe 4, laquelle présente des contraintes considérées grave selon la classification de l'ARDA;

CONSIDÉRANT que la proximité du périmètre urbain, la présence d'infrastructures déjà existantes telles que des résidences, la rue Marcotte ainsi que la route 249 limitent l'implantation de certaines installations d'élevage;

CONSIDÉRANT que cette superficie se situe en bordure du périmètre urbain, ce qui est déjà une contrainte pour les activités agricoles compte tenu des distances séparatrices et que l'installation d'élevage la plus près dans cette direction souhaitée de l'expansion du périmètre urbain est située à environ 1,3 km au sud-ouest;

CONSIDÉRANT que d'après une analyse récente, les terrains vacants actuellement situés dans le périmètre urbain de la municipalité sont actuellement enclavés et que l'on y observe la présence d'un cours d'eau et de milieux humides rendant difficile, voire impossible, la construction à des fins résidentielles;

CONSIDÉRANT que selon une analyse récente, la Municipalité de Saint-Georges-de-Windsor aura besoin de 3,2 ha supplémentaire dans son périmètre urbain dans les 15 prochaines années afin de répondre à ses besoins en espace;

CONSIDÉRANT que la superficie visée est située en bordure du périmètre urbain, en continuité avec la trame urbaine déjà existante, ce qui fait en sorte de conserver l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles existantes;

CONSIDÉRANT que le propriétaire actuel de la superficie visée par cette demande appui cette demande d'exclusion et qu'il demeurera propriétaire d'une superficie agricole résiduelle de plus de 180 600 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que le village de Saint-Georges-de-Windsor a beaucoup investi dans l'attractivité de son village et s'est doté de nombreux atouts et services de proximité pour ses résidents, notamment une école, une clinique médicale, une garderie, un restaurant, un dépanneur, une fromagerie, un marché public ainsi qu'un parc et aires publics communs, lesquels dépendent de l'arrivée de nouveaux résidents afin d'en assurer la pérennité et la vitalité;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion s'inscrit comme une suite logique pour la finalité du développement de la rue Marcotte laquelle est rattaché à un système d'égout municipal ce qui concoure à optimiser et rentabiliser les investissements consentis par la municipalité en termes d'infrastructures;

CONSIDÉRANT que cette demande d'exclusion répond à de nombreux objectifs du SADD de la MRC des Sources et qu'elle est recevable à une modification afin de rendre effective une éventuelle acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources dépose à la CPTAQ et appuie le projet d'exclusion de la zone agricole permanente d'un terrain de 6 550 mètres carrés constitué d'une partie du lot 5 817 917 à Saint-Georges-de-Windsor pour l'agrandissement du périmètre urbain.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2023-02-0487

EMBAUCHE DE MME MARIE-MICHELLE OUELLETTE, CHARGÉE DE PROJET EN TOURISME ET CULTURE

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et l'entrevue qui s'en est suivie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par la conseillère Mme Martine Satre

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER l'embauche de Mme Marie-Michelle Ouellette, à titre de chargée de projet en tourisme et culture, à compter du 6 février 2023.

Adoptée à l'unanimité.

2023-02-0488

EMBAUCHE DE MME MARIE-ÈVE DE CHAVIGNY, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures et l'entrevue qui s'en est suivie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Martine Satre
et appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

ET RÉSOLU,

DE RATIFIER l'embauche de Mme Marie-Ève de Chavigny, à titre d'agente de développement, à compter du 6 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité.

VARIA

Aucun autre sujet.

2023-02-0489

FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller M. Jocelyn Dion propose la levée de la séance à 17 h 10.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier